AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0087
FR0000121501-FS0022

9 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 janvier 2017, la société anonyme FFP[1] (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 décembre 2016[2], le seuil de 10% du capital de la société PEUGEOT S.A. et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 84 323 161 actions PEUGEOT S.A. représentant 147 910 101 droits de vote, soit 9,81% du capital et 12,40% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société PEUGEOT S.A.

À cette occasion, le concert constitué par les sociétés anonymes Etablissements Peugeot Frères[4] (EPF), FFP[1] et la société à responsabilité limitée Maillot I[1] (sises 66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine), **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 30 décembre 2016 et à ce jour, 110 622 220 actions PEUGEOT S.A. représentant 195 635 513 droits de vote, soit 12,86% du capital et 16,40% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FFP[1]	84 323 161	9,81	147 910 101	12,40
EPF[3]	26 298 895	3,06	47 725 084	4,00
Maillot I[1]	164	ns	328	ns
Total concert	**110 622 220**	**12,86**	**195 635 513**	**16,40**

[1] Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères.
[2] Le déclarant indique avoir eu connaissance de la modification du nombre d'actions et de droits de vote de la société le 4 janvier 2017, date à laquelle a été diffusée cette information.
[3] Sur la base d'un capital composé de 859 924 895 actions représentant 1 192 765 722 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot.